

Castellet - Championnat de France des Circuits

Date: 03/05 octobre 2025

Sujet/Subject : DECISION N°5
De/From : COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS
A/To : Team CDRS

Les commissaires sportifs après avoir convoqué et reçu le concurrent, ont examiné la question suivante et déterminé ce qui suit :

Concurrent / Competitor : M. Guillaume HUBERT

N° & Pilote / No. & Driver : #23 M. Guillaume HUBERT

Date & Heure de l'incident / Date and Time : 04 octobre 2025 à 14h47

Séance / Session : /

Faits / Fact : Demande de participation aux courses.

Infraction / Infraction : /

Décision / Decision : Le collège autorise le concurrent a participé aux 3 courses restantes en partant en dernière position de sa catégorie.

Raison de la décision / Reason : Le collège des commissaires, après avoir demandé l'avis du directeur de course et en vertu de l'article 7.1.2 du « règlement standard des circuits asphaltes 2025 », a estimé que le pilote de la voiture #23 M. Guillaume HUBERT présente les qualités requises pour participer aux différentes courses.

Reçu par le concurrent (nom) Received by the competitor (name) :	Date : 04/10/2025
Signature :  DUCOS CEDRIC	Heure (Time) : 16h45

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA, dans les délais applicables.

Competitors are reminded that they have the right to appeal certain decisions of the Stewards, in accordance with Article 15 of the FIA International Sporting Code, within the applicable time limits.

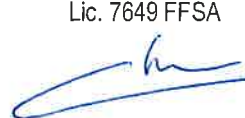
M. ARRIGHI Sylvain
Président / Chairman
Lic. 175703 FFSA



Mme VAILLES Marielle
Membre
Lic. 7644 FFSA



M. CHOLET Philippe
Membre
Lic. 7649 FFSA



Copie / Copy : Concurrent, Directeur de Course, Chronomètreur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage
Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board